

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE



MAIRIE DE SAINT-HILAIRE

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE BUDGET 2026

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET 2026

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet et consultable en Mairie.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget constitue l'acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée), et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Date du vote du budget 2026 par le Conseil Municipal le 27 avril 2026. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases d'une préparation budgétaire et d'une analyse faite par Haute-Garonne Ingénierie dans le courant février 2025.

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, et les investissements indispensables pour la commune.
- de contenir la dette en ne dépassant pas le seuil autorisé d'endettement,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'État, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour l'année 2026 le budget prévisionnel s'équilibre ainsi

Section Fonctionnement :1 344 992 euros.

Section Investissement :3 228 513 euros.

Total Budget 2026 :4 573 505 euros.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et les consommations fluides... des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer...

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme la vente des concessions dans le cimetière, l'occupation du domaine public, la location de la salle polyvalente...

Autres recettes de fonctionnement impôts locaux, dotations versées par l'Etat...

Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions pour l'année 2026 se décomposent ainsi :

- **Chapitre 011** : Charges à caractère général :290 077.40 euros

Les charges à caractère général comprennent (les fluides, l'entretien des bâtiments, l'entretien des véhicules, le petit équipement, fournitures scolaires et administratives, assurances et autres). Une légère augmentation de prévue liée à l'augmentation des carburants, énergies notamment.

- **Chapitre 012** : Charges du personnel et frais assimilés :319 108 euros

Quatre agents sont actuellement en poste (2 techniques 2 administratifs).

Il est à noter parmi les quatre agents qu'un est en arrêt maladie depuis la fin d'année 2022 et que son dossier est toujours en cours.

Un agent est parti à la retraite fin décembre 2025, un autre agent la prend en milieu d'année 2026.

Il y a donc recours à trois agents contractuels pour accroissement d'activité et la prise d'un agent saisonnier est envisagée. Les ouvertures de poste suivront.

- **Chapitre 014** : Atténuations de produits

Attribution de compensation versée au Muretain Agglo :130 000 euros

L'AC est un flux financier entre l'EPCI et ses communes membres visant à assurer une neutralité financière des transferts de compétences (restaurant scolaire, entretien ménager etc).

L'AC correspond à la différence entre la fiscalité professionnelle transférée par la commune à l'EPCI et les charges liées aux compétences transférées par la commune à l'EPCI.

Notamment au vu de l'agrandissement du groupe scolaire une augmentation est prévue.

Les salaires du personnel concerné par ce transfert sont à la charge des communes par l'intermédiaire de l'AC.

- **Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante :109 175.85 euros

(Indemnités élus, contribution au service Incendie du Département, participation aux syndicats intercommunaux, participation au CCAS et subventions aux associations (4000 euros au comité des fêtes, 960 euros école Calendreta et 400 euros coopérative scolaire communale) et à l'Espace de Vie Sociale (10 000 euros).

Les intérêts de la dette, les amortissements et le virement de l'excédent de fonctionnement qui provisionne la section d'investissement complètent les charges de fonctionnement.

- **Chapitre 66** : Intérêts d'emprunts :46 886 euros

- **Chapitre 042** :

Dotation aux amortissements (6811) :19 654.75 euros
(opération d'ordre de transfert entre sections – contrepartie en recettes d'ordre à la section d'investissement) Suite aux divers fonds de concours (amortissements giratoire, piste cyclable, AC Voirie).

- **Chapitre 023** : Virement à la section d'Investissement430 090 euros

Les prévisions des dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 sont estimées à 1 344 992 euros

Les recettes de fonctionnement

- **Chapitre 013** Atténuations de charges :

Remboursements sur rémunérations du personnel.....4 123 euros

L'assurance statutaire des agents communaux prend en charge le remboursement d'une partie des salaires du personnel en arrêt maladie.

- **Chapitre 70** Produits des services, du domaine et ventes diverses :15 869euros
(Concessions, redevance d'occupation du domaine public, mise à dispo du personnel...)

- **Chapitre 73** Impôts et taxes :

Dotation de solidarité communautaire.....12 800 euros

Fonds de péréquation des ressources com. Et intercom.....21 000 euros

Fonds départemental des DMTO pour les communes de – de 5000 habitants.....40 000 euros

- **Chapitre 731** La fiscalité locale :700 655 euros

Dont :

Les impôts directs locaux :671 545 euros

Taxes sur les pylônes électriques :29 110 euros

- **Chapitre 74** Les dotations et participations versées par l'État :183 925 euros

En particulier la dotation forfaitaire des communes :119 835 euros

La dotation de solidarité rurale des communes :37 000 euros

La dotation nationale de péréquation :15 883 euros

La dotation aux élus locaux :	4 188 euros
FCTVA :	1 827 euros
Compensations exonérations taxes foncières :	5 192 euros
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	10 600.11 euros
Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : essentiellement la location salle Polyvalente, prévision	6 100 euros
Autres produits divers de gestion courante :	4 500.11 euros
(divers remboursements notamment par la compagnie d'assurance suite à des sinistres...)	
- Chapitre 77 Produits spécifiques :	1 169 euros
À ces recettes s'ajoute une partie de l'excédent de l'exercice précédent	354 850.89 euros.

Les estimations des recettes globales de fonctionnement pour l'année 2026 s'équilibrent avec les dépenses soit 1344 992 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Un point sur la fiscalité

Pour 2025

Le taux de la taxe foncière(bâti) était de 40,57 %.

Le taux de la taxe foncière (non bâti) était de 96,94%.

Le taux de la taxe d'habitation était de 13.61%.

III. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit principalement pour l'année 2026 :

- de l'extension/réhabilitation du groupe scolaire (opération 17)
 - de la participation à des travaux voirie (opération 19)
 - de la réfection du terrain de foot (opération 24)
 - de l'aménagement cimetière Bonzom (opération 27)
 - d'achat de mobilier pour le groupe scolaire (opération 28)
 - de l'achat d'un camion benne (opération 29)
 - de la création de cavurnes (opération 30)
 - de l'Espace Naturel Sensible (opération 31)
 - de l'abattage d'arbres (opération 32)
 - **Chapitre 204 - Article 2046** Attributions de compensation d'investissement.....350 511 euros
- Nouveau mode de financement de la compétence voirie – Muretain Agglo.
- **Chapitre 21** Immobilisations corporelles (hors opération)
- Terrains nus, estimation (acquisition de terrain).....5 000 euros
- Constructions autres bâtiments publics.....10 000 euros
- Autres installations, matériel et outillage techniques.....5 000 euros
- Autre matériel informatique.....1 000 euros
- **Chapitre 16** Les emprunts et dettes assimilées seront de l'ordre de67 400 euros(arrondi)
(capital de la dette et prêt à taux 0 du département)
 - **Chapitre 26** Participations et créances rattachées à des participations
- Autres formes de participation.....1 400 euros
(AFL)
- **Chapitre 041** : Opérations patrimoniales
- Constructions.....40 000 euros

(Opération d'ordre - Un équilibre se fait en recettes investissement avec le titre d'ordre budgétaire au 238, il s'agit des avances dans le cadre du marché d'extension et réhabilitation du groupe scolaire.)

À cela s'ajoute les restes à réaliser (RAR 2025)1 065 303.99 euros

Les prévisions des dépenses d'investissement pour l'année 2026 sont estimées à 3 228 513 euros.

En recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

- **Chapitre 10** Dotations, fonds divers et réserves

Prévision FCTVA estimée.....366 957 euros

Prévision taxe aménagement estimée.....25 000 euros(arrondi)

Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) pour550 000 euros

- **Chapitre 021** : Virement de la section de fonctionnement430 090 euros

- **Chapitre 040** : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Dotation aux amortissements :19 654.75 euros
(opération d'ordre de transfert entre sections – contrepartie en dépenses d'ordre à la section de fonctionnement)

Suite aux divers fonds de concours (giratoire, piste cyclable, AC Voirie).

- **Chapitre 041** : Opérations patrimoniales

Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.....40 000 euros
(Opération d'ordre - Un équilibre se fait à l'intérieur de la section en dépenses investissement avec le mandat d'ordre budgétaire au 2313, il s'agit des avances dans le cadre du marché d'extension et réhabilitation du groupe scolaire.)

À ces recettes s'ajoute l'excédent de l'exercice précédent243 468.64 euros.

À cela s'ajoute les restes à réaliser (RAR 2025)1 553 342 euros

Les prévisions des recettes d'investissement pour l'année 2025 sont estimées à 3 228 513 euros.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 163 209,01	1 431 702,36
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N.1) (1)	1 065 303,99	1 553 342,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 243 468,64
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 228 513,00	3 228 513,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 344 992,00	990 141,11
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N.1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 354 850,89
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 344 992,00	1 344 992,00
TOTAL DU BUDGET (4)		4 573 505,00	4 573 505,00

Fait à Saint-Hilaire

Le Maire,
Cyril PALAYRET